

L'apprentissage post-bac : miroir aux alouettes.

Les études supérieures ont connu de nombreuses évolutions depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel MACRON. L'apprentissage est une de celles-ci. Une progression inquiétante qui nécessite une réflexion et une clarification des positions du SNES-FSU.

Un constat incontestable : l'apprentissage post-bac progresse.

En l'espace de quelques années, les étudiant.es sous statut d'apprenti.e ont progressé de façon fulgurante. De manière générale, dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage a été multiplié par 3,33 entre 2015 et 2023. Il est à noter une très forte progression entre 2019 et 2023. Dans les STS (Sections de Techniciens Supérieurs), ce nombre a progressé au même rythme. La grande différence, ce sont que les STS représentent plus de 80 % des effectifs apprentis de niveau 5 et presque un tiers de l'ensemble des apprenti.es du supérieur. Lorsque l'on sait que les STS sous statut scolaire représente 7,7 % du total des étudiant.es et que l'ensemble des STS (scolaire et apprenti.es) représentent moins de 14 % des étudiant.es de France, on se rend compte qu'il y a bien une question qui tourne autour de l'apprentissage en STS.

Un mode d'étude très encouragé par le pouvoir politique.

La progression fulgurante des effectifs d'apprenti.es, particulièrement en BTS, n'est pas due au hasard. La loi Pénicaud de 2018 aura été le déclencheur. Elle permet des facilités pour ouvrir des CFA sans qu'il n'y ait le moindre contrôle de l'institution. Le financement de l'apprentissage aura aussi été amplement permis grâce à la loi Penicaud. Le plan « un jeune, une solution » aura également permis de développer l'apprentissage avec en toile de fond l'objectif d'atteindre 1 million d'apprenti.es avant 2027. Il s'agit bien d'une volonté politique de faire de l'apprentissage un mode de formation privilégié. C'est le projet d'Emmanuel MACRON pour la jeunesse : au travail le plus tôt possible.

Une mode de formation risqué et défavorable aux classes populaires.

L'apprentissage se développe aussi sur fond de crise économique et de crise inflationniste. Les filles et les fils d'ouvriers.ères se trouvent plongés dans un dilemme : s'orienter vers des études supérieures courtes et financées par l'apprentissage ou aller vers des études supérieures longues nécessitant un investissement plus important (les 3 premières années se faisant habituellement sous statut scolaire). Beaucoup d'entre elles et eux se dirigeront vers une formation en apprentissage. Le problème est que ce type de formation présente des taux de rupture très élevés : les études récentes montrent que les taux de rupture atteignent 25 % sur le niveau 5, parfois plus en fonction de la spécialité. C'est à dire qu'un quart des étudiant.es n'ont pas pu passer les examens du diplôme en raison d'une démission ou d'un licenciement. De plus, les taux de réussite sont de plus de 7 points inférieurs à ceux du statut scolaire (note flash du SIES 18/10/23), et cette note ne distingue pas les taux de réussite des apprenti.es scolarisés en EPLE et les apprenti.es en CFA privé hors contrat. On voit bien que les formations en apprentissage représentent un risque en termes de réussite malgré l'appât du gain que peut représenter l'apprentissage pour les classes populaires. La progression de l'apprentissage est défavorable aux étudiant.es, mais aussi aux collègues. Elle n'apporte aucun moyen supplémentaire dans les établissements, le calcul des DGH se fait sans tenir compte des effectifs d'apprenti.es.

Face à ce constat, un positionnement clair du SNES-FSU !

Le SNES-FSU se doit de proposer une alternative à cette situation inacceptable. Le mandat du congrès de Montpellier sur la création massive de places sous statut scolaire reste largement d'actualité. C'est ce mode de formation qu'il faut privilégier. Il a largement fait ses preuves : il n'exclut personne (pas d'entretien d'embauche) il n'empêche personne de se présenter à l'examen (pas de rupture de contrat!) et il forme mieux.

Pour contrer la poussée de l'apprentissage et son attrait financier, il est important de mettre en avant l'idée d'une allocation étudiante et d'une augmentation des bourses sur critères sociaux.

Toutefois, la poussée de l'apprentissage, essentiellement en CFA privé hors contrat (85 % des apprenti.es sont inscrits en dehors des EPLE), nous oblige à trouver des moyens pour protéger les apprenant.es et les personnels. Une nationalisation de l'apprentissage permettrait d'arriver à cet objectif. Elle permettrait d'avoir un réel contrôle sur le contenu enseigné, un réel pouvoir d'influence sur les entreprises qui recrutent des apprenti.es et d'intégrer réellement l'apprentissage post bac dans les EPLE.